

ANNEXE 4 – GRILLE D'ÉVALUATION DES DEMANDES

CONSIGNES POUR L'ÉVALUATION

L'évaluation se fait en deux étapes :

1. Analyse de l'admissibilité de la demande (recommandation de l'administration) ;
2. Évaluation de la qualité de la demande par le Conseil municipal ;

Ainsi, si les critères d'admissibilité sont rencontrés, l'évaluation de la qualité de la demande sera complétée par les évaluateurs. Dans le cas contraire, la demande sera simplement refusée.

L'évaluation des critères de qualité se fait selon les pointages suivants :

POINTAGE	DESCRIPTION
1 – Aucunement	Le critère n'est pas rencontré. L'information est absente, très insuffisante ou non pertinente.
2 – Faiblement	Le critère est peu rencontré. L'information est incomplète, peu claire ou peu convaincante.
3 – Moyennement	Le critère est partiellement rencontré. L'information est adéquate, mais comporte certaines lacunes.
4 – Majoritairement	Le critère est bien rencontré. L'information est claire, pertinente et comporte peu de lacunes.
5 – Tout à fait	Le critère est pleinement rencontré. L'information est complète, claire, précise et convaincante.

IDENTIFICATION DE LA DEMANDE :

Nom de l'organisme ou de l'association :

Nom du projet ou de l'activité :

☐ Demande de commandite

☐ Demande de don

Montant demandé